

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### ARTICLE 1 - Champ d'application

Ces Conditions Générales de Ventes contiennent les informations devant être communiquées aux consommateurs, conformément aux dispositions de l'article L.111-1 à l'article L.111-5 du Code de la consommation et ce, pour répondre à l'obligation générale d'information prévue par le Code de la consommation et uniquement applicable dans les relations entre professionnels dès lors que l'objet de la convention n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel sollicité et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq, conformément aux dispositions de l'article L.221-3 du Code de la consommation.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat d'abonnement annuel portant sur les services suivants :

- Mise en place de site Internet sur mesure pour générer des leads qualifiés , rédaction des contenus incluse pour les sites à vocation assurantielle avec mise en place de formulaire très qualifiés (pour permettre de communiquer un premier niveau de tarif dès le 1<sup>er</sup> échange).
- Génération de leads avec la mise en place de campagne ultraciblées (achat de mot clefs sur Google Ads, publicité en ligne) ;
- Simulateurs / tarificateurs
  - o Simples et installés directement sur le site du client payé en une fois (Economie Impôts PER, Simulateur Epargne Salariale)
  - o Nécessitant des développements informatiques et l'appel à une API (Tarificateur Santé et Simulateur Prévoyance)
- Achat de nom de domaine, mise en place de plug-in, sauvegarde de données, achat de licences /builder et entretien du site via l'abonnement annuel choisi.
- Production de contenus, fidélisation et réseaux sociaux (livre blanc, newsletter, blog..etc)

(ci-après les « **Services** » ou les « **Prestations de Services** »)

proposés par la société DARWIN CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital social de 10.000 euros, dont le siège social est situé 32, avenue de l'Europe à Bois-Colombes (92270), immatriculée sous le numéro RCS Nanterre 880711163, représentée par Monsieur Damien RATTO (le « **Prestataire** » ou le « **Vendeur** ») aux consommateurs et Clients non professionnels (« **Les Clients ou le Client** ») sur le site <https://darwinconseil.com>.

La société DARWIN CONSEIL est une Agence Digitale dédié aux acteurs du secteur de l'assurance et du business (et plus particulièrement, les assureurs, les courtiers, les agents et les CGP).

Les caractéristiques principales des Services sont présentées au client lors d'un point de présentation générale des services et suivis d'un email reprenant en détail les caractéristiques des services évoqués.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services.

Elles sont susceptibles d'être complétées par des conditions particulières, suivant échanges téléphonique ou par mail, avant toute transaction avec le Client.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur les sites Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, renforcée et complétée par le RGPD (règlement général sur la protection des données) entré en vigueur le 25 mai 2018, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'adresse suivante SAS DARWIN CONSEIL, 32 avenue de l'Europe – 92270 – Bois-Colombes ou par email à l'adresse suivante [bonjour@darwinconseil.com](mailto:bonjour@darwinconseil.com).

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la mise en œuvre de la procédure de commande à distance.

La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Services proposés sur le site Internet <https://darwinconseil.com> et ajustés suivant échanges téléphonique et mails avec le Prestataire.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la commande.

Les Services présentés sur le site internet <https://darwinconseil.com> sont proposés à la vente pour les territoires suivants : France.

Les modifications de ces Conditions Générales de Vente sont opposables aux utilisateurs du site Internet <https://darwinconseil.com> à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement.

## **ARTICLE 2 - Commandes**

### 2-1 Etablissement de devis et acceptation

Les ventes de Services ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis relatif à l'abonnement annuel sur-mesure pour le Client (ci-après l'« **Abonnement** ») et acceptation expresse par écrit de la commande du Client par le Prestataire, matérialisée par un accusé de réception émanant du Prestataire, l'acceptation du devis et le paiement de l'acompte.

- le Client accepte le devis relatif à l'Abonnement,
- le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente suivant leurs communications par mail ; et
- le Client paie l'acompte mentionné ci-après.

Le devis devra être accepté dans un délai de trente (30) jours à compter de son émission. Au-delà de ce délai de trente (30) jours, le devis sera considéré comme caduc. Si le Client souhaite malgré tout une intervention de la part du Prestataire, le Client devra se rapprocher du Prestataire afin de faire réaliser un nouveau devis en vue de son acceptation.

En outre, la commande sur devis n'est considérée comme définitive par le Prestataire qu'après le versement d'un acompte de cinquante (50) % du montant total de la commande.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation (article 1127-2 du Code Civil). Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constitue une preuve du contrat de vente.

La prise en compte de la commande et l'acceptation de celle-ci sont confirmées par l'envoi d'un mail.

Les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

## 2-2 Modification de la commande

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Prestataire, que si elles sont notifiées par écrit, avant la date prévue pour la fourniture de Services commandés, après signature par le Client d'un bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix, et ce, sous réserve d'un accord par le Prestataire.

## 2-3 – Annulation de la commande

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis l'exercice du droit de rétractation ou la force majeure tel que défini aux présentes, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article " Conditions de règlement - Délais de règlement " des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

De plus, en sus de l'acompte, l'ensemble des Prestations de Services effectivement réalisées par le Prestataire devra être payé au Prestataire dans les conditions de paiement défini à l'article " Conditions de règlement - Délais de règlement ".

## **ARTICLE 3 - Tarifs**

Pour rappel, avant établissement du devis, le Prestataire communique au préalable la grille tarifaire afférente aux Services qu'il propose au Client puis établit un devis sur la base de cette grille tarifaire.

Sur la base de ce devis, le Prestataire propose les Services sur-mesure au Client sous forme d'abonnement mensuel.

Les Services sont par conséquent fournies aux tarifs du Prestataire en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis et le prix préalablement établi par le Prestataire (ci-après le « **Prix** ») et accepté par le Client, comme indiqué à l'article " Commandes " ci-dessus.

Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Il est précisé, en tant que de besoin, que :

- Pour des Services complémentaires non prévus qui n'ont pas pu être pris en compte lors de l'établissement du devis, notamment en raison (i) du nombre important de modifications demandées par le Client ; (ii) d'un retard de fournitures d'informations ou d'absence d'informations (notamment s'agissant des frais de renouvellements de nom de domaine ou de licence) ou (iii) d'informations erronées fournies par le Client, une majoration du Prix pourra être facturée au Client, étant précisé que le Prestataire s'engage à prévenir le Client de cette majoration du Prix si une telle hypothèse devait survenir ;
- Pour des demandes de Services complémentaires formulées par le Client (notamment ajout d'une Prestation nouvelle ou des modifications substantielles requises par le Client au cours de

l'exécution d'une Prestation), et ce, sous réserve d'un accord sur l'intervention et sur le Prix entre le Prestataire et le Client, une majoration du Prix pourra être facturée au Client ;

- Pour les renouvellements de licence effectués au nom et pour le compte du Client, une majoration du Prix pourra être facturée au Client et ce, en cas de hausse des prix liés au renouvellements desdites licences ;
- Pour les campagnes Google Ads, le Prestataire facturera une majoration du Prix calculé sur la base d'un pourcentage appliqué au budget alloué par le Client auxdites campagnes. Dans l'hypothèse où l'intégralité du budget allouée par le Client auxdites campagnes Google Ads n'aura pas été intégralement utilisé par le Prestataire, ce dernier s'engage à réinvestir le solde dans une campagnes Google Ads ultérieures ;
- Pour les interventions nécessitant un déplacement, le Client s'engage à rembourser les frais de transports, d'hébergement et de bouche en sus du prix de la Prestation, sur simple présentation des factures.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de Services.

Le Client pourra bénéficier de réductions de prix, remises et ristournes, en fonction du nombre en une seule fois, des Services commandées, ou de la régularité de ses commandes de Services, dans les conditions et selon les modalités décrites aux tarifs du Prestataire.

## **ARTICLE 4 - Conditions de paiement – Abonnement**

### **4-1 . Délais de règlement**

Sauf exception et sur proposition du Prestataire relatif à un échancier en particulier, un acompte correspondant à cinquante pour cent (50) % du Prix de l'Abonnement annuel est exigé lors de la passation de la commande et ce, pour pouvoir valider la commande du Client.

Le solde du prix est payable en totalité et en un seul versement, à compter de la fourniture des Services commandés trente (30) jours après réception de la facture par mail (accusé de réception par mail faisant foi), telle que définie aux présentes Conditions Générale de Vente (article « Modalités de fourniture des Services »), arrêté d'un commun accord entre le Client et le Prestataire lors de la négociation commerciale. Ce délai sera mentionné sur la facture qui sera remise au Client par le Prestataire.

Les modes de paiement sécurisés suivants sont utilisés : Virement bancaire.

### **4-2 – Renouvellement tacite et résiliation**

L'Abonnement demeurera en vigueur et sera tacitement renouvelé annuellement à leur date d'anniversaire et ce, jusqu'à leur résiliation par le Client. Cette date d'anniversaire correspond à la date de démarrage des Prestations réalisées par le Prestataire.

Le Client recevra un e-mail de la part du Vendeur, au plus tôt quatre (4) mois et au plus tard trois (3) mois avant la fin de l'Abonnement, lui notifiant sa faculté de résilier ledit Abonnement à son terme et les conditions y étant associées.

Si le Client ne résilie pas l'Abonnement annuel dans le délai indiqué dans l'e-mail, l'Abonnement sera reconduit pour une nouvelle durée identique de douze mois.

Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait procéder à la résiliation de son Abonnement, le Client pourra notifier la résiliation de son Abonnement par retour de mail au plus tard un (2) mois avant la date anniversaire de l'Abonnement.

Cette résiliation pourra être effectuée sans frais par le Client et sans avoir besoin de justifier d'un quelconque motif auprès du Vendeur.

Il est précisé que :

- En cas de résiliation de l'Abonnement, le Vendeur s'engage à restituer l'ensemble des codes et des fichiers/BDD au Client pour que ce dernier puisse détenir de manière effective la propriété de son site Internet ;
- En cas de résiliation tardive de l'Abonnement (i.e, en deça du délai de deux (2) mois avant la date anniversaire de l'Abonnement), le Client s'engage à rembourser les frais de renouvellement de licence et des nom de domaine pour l'année à venir qui auraient été avancés par le Vendeur, sur simple présentation des factures par ce dernier ;
- A compter de la notification de la résiliation, le Vendeur désactive l'ensemble des outils à licence utilisés dans le cadre des Services. Aussi, le Client prend acte qu'à compter de la notification de la résiliation, il devra financer le coût des licences associées en vue du bon fonctionnement de son site Internet ;
- Aucun remboursement ne pourra être demandé au Vendeur par le Client au titre de la période restant à courir jusqu'à l'échéance du terme de l'Abonnement.

## **ARTICLE 5 – Modalités de fournitures des Services**

### **5.1 Délai de fourniture des Services**

Les Services commandés par le Client seront fournis à ce dernier selon les modalités suivantes :

- Remises du site Internet : les accès à l'interface d'administration, les fichiers de sauvegarde de la totalité du site ainsi que les bases de données associées (indépendants du site mais nécessaire à son fonctionnement), sur demande du Client et jusqu'à une (1) fois par an.
- Livrables devant être rendus aux clients dans le cadre des campagnes de mot clé ;

dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la validation définitive de la commande du Client, dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales de Vente complétées par les conditions particulières de vente remises au Client conjointement aux présentes Conditions Générales de Vente, à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande.

Dans tous les cas, une fois le paiement de solde du Prix effectué par le Client, le Prestataire s'engage à envoyer l'intégralité des fichiers au Client. S'agissant des nouveaux fichiers (notamment en cas de mises à jour du site, le Client a la possibilité de demander la remise de ces nouveaux fichiers au Prestataire.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client, dans le cadre d'une obligation de moyen et dans les délais ci-dessus précisés.

Si les services commandés n'ont pas été fournis dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours mentionné ci-avant, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216-2 L 216-3 et L241-4 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

L'identification du Vendeur est la suivante :

- Nom - Dénomination DARWIN CONSEIL
- Forme sociale : société à responsabilité limité
- Représentant légal : Monsieur Damien RATTO
- Siège social : 32, avenue de l'Europe - 92270

- Numéro SIREN : 880711163
- Téléphone : 0620665293

La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la Prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure.

### **5.2 - Suspension à l'initiative du Vendeur**

S'agissant de la fourniture des Services, à dans l'hypothèse de manquement de la part du Client au titre de ses obligations (notamment en cas de retard ou absence de réponses), conformément à l'article « Obligation du Client », le Vendeur se réserve le droit de suspendre temporairement ses Services. A ce titre, le Vendeur enverra un courrier ou un courriel au Client afin de l'informer de cette suspension temporaire.

Les Services pourront reprendre au moment où le Client aura remédié à son ou ses défauts d'obligations.

### **5.3. Réserves et réclamations du Client**

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de trente (30) jours à compter de la fourniture des Services pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Vendeur.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Le Vendeur rectifiera le Client (dans la mesure du possible) dans les plus brefs délais et à ses frais, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services dont le défaut de conformité auront été dûment prouvé par le Client.

## **ARTICLE 6 - Droit de rétractation**

Le Client dispose, conformément à la loi d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de l'enregistrement de sa commande pour exercer son droit de rétractation auprès du Prestataire et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin de remboursement, sauf si l'exécution des prestations a commencé, avec l'accord du Client, avant la fin du délai de rétractation.

Le droit de rétractation peut être exercé en ligne, à l'aide du formulaire de rétractation ci-joint et également disponible sur le site internet <https://darwinconseil.com>, auquel cas un accusé de réception sur un support durable sera immédiatement communiqué au Client par le Prestataire, ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter et notamment par courrier postal adressé à SAS DARWIN CONSEIL, 32, avenue de l'Europe à Bois Colombes (92270) ou un mail [damien.ratto@darwinconseil.com](mailto:damien.ratto@darwinconseil.com) mentionnant la commande concernée par cette rétractation.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul l'acompte serait remboursé.

Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception, par le Prestataire, de la notification de la rétractation du Client.

## **ARTICLE 7 - Responsabilité du Vendeur – Garantie – Exclusion de responsabilité**

### **7.1 Responsabilité du Vendeur - Garantie**

Le Vendeur garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des Services et tout vice caché, provenant d'un défaut de fourniture desdits Services à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client.

La responsabilité du Vendeur ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Vendeur, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de leur découverte.

Le Vendeur rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services considérés comme non conforme.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Vendeur serait retenue, la garantie du Vendeur serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Services.

## **7.2 Exclusion de responsabilité**

Plus particulièrement, le Vendeur ne saurait être tenu responsable :

- De renouvellement des noms de domaines ou autres licences de logiciels permettant le fonctionnement effectif des Services proposés par le Vendeur, une fois que le site Internet et et plus généralement les Services auront été totalement livré au Client;
- De la conversion des « leads » en client du Client, le Vendeur étant tenu par une obligation de moyen ;
- De la conformité des mentions légales obligatoires du Site Internet fourni au Client, ce dernier restant responsable à titre personnel de la conformité de son site Internet (Conditions Générales de Ventas, Politique de confidentialité, Cookies, RGPD, mentions légales... etc) ;
- Du traitement des données personnelles recueillies via le Site Internet, les formulaires ou tout outil collecté par le Client, ce dernier restant seul responsable du traitement des données personnelles collectées via les Services proposés par le Prestataire. Les Services proposés par le Vendeur ne comprennent pas l'audit et les conseils relatifs aux données personnelles que le Client souhaite collecter via les solutions mises en place par le Vendeur (notamment via les formulaires) ;
- De suspensions potentielles par les plateformes digitales (Meta, Google, Bing, Amazon...) des comptes publicitaires par les robots de ces plateformes même si, le cas échéant, Darwin Conseil mettra son temps et son expertise à la résolution du problème pour le compte de ses clients.

S'agissant des simulateurs/tarificateurs, le Prestataire ne saurait être tenu responsable du calcul des économies d'impôts (Offres Epargne / Retraite) ou des prix existants pratiqués par les assurances en santé/prévoyance, les simulateurs/tarificateurs ayant pour objectif principal générer des leads pour le Client et non pas pour objectif de calculer avec exactitude les économies d'impôts ou les tarifs exacts pratiqués par la compagnie d'assurance.

### **En effet, le Prestataire n'ayant pas vocation à se substituer au Client dans son obligation de conseils auprès de ses propres prospects/clients.**

Aussi, le Client prend acte que la mise en place de ces simulateurs/tarificateurs par le Prestataire ne l'exempt pas de son obligations de conseils auprès de ses propres clients, notamment s'agissant du calcul de leurs impôts sur les revenus ou encore du prix exact de la couverture de santé /prévoyance. Par conséquent, le Client ne pourra se retourner contre le Prestataire ou le fournisseur de données en amont, en cas de manquement par le Client à son obligation de conseils.

## **ARTICLE 8 – Obligations du Client**

Afin que le Prestataire puisse réaliser au mieux ses Services, le Client s'engage à collaborer avec son Prestataire afin que l'exécution des Services puissent être menées à bien, et plus particulièrement, le Client s'engage à :

- Déterminer clairement ses besoins et ses objectifs en amont lors d'une réunion de « Kick-Off » et ce, pour éviter au Prestataire de réaliser des modifications importantes qui auraient pour conséquence d'aboutir à une majoration du Prix initialement prévu lors de l'établissement du devis ;
- Fournir les outils/éléments (notamment, images, photos, textes, audios, mentions légales) pouvant être utilisés par le Prestataire pour la réalisation de sa mission, étant précisé que le Client devra s'assurer de l'absence de violation de droits de propriété intellectuelle ;

Plus généralement, le Client s'engage à collaborer activement avec le Prestataire.

Aussi, dans l'hypothèse où le Client n'aurait pas répondu au Prestataire au-delà de trois (3) semaines, le Prestataire se réservera le droit de procéder à la suspension temporaire de sa Prestation, sans que le Client ne puisse effectuer une quelque réclamation auprès du Prestataire, conformément à l'article « Suspension temporaire des Services ».

Aussi, le Prestataire ne pourra être tenu responsable en cas de non-exécution ou de retard d'exécution des Prestations de services dans l'hypothèse où le Client n'aura pas respecté ses obligations susmentionnées.

## **ARTICLE 10 - Droit de propriété intellectuelle**

Dans le cadre des Prestations de Services, à l'exception des simulateurs/tarificateurs, le Prestataire cède au Client l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférent au site Internet (code, interface, formulaire, simulateur, blogs, livre blanc...etc), sous réserve du respect du paiement complet du Prix par le Client.

En cas de non-paiement du Prix, le Prestataire se réserve le droit de conserver l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférent au site Internet.

## **ARTICLE 11 - Données personnelles**

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Prestataire. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande.

Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Elles seront également conservées par le Prestataire afin de réaliser de la prospection commerciale auprès du Client pendant une durée de trois (3) ans à compter de la date de commande passée par le Client.

Le responsable du traitement des données est le Prestataire. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à



l'entreprise par contrat dans le cadre de prospection commerciale et pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Prestataire s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : SAS DARWIN CONSEIL, Monsieur Damien Ratto, 32 avenue de l'Europe à Bois-Colombes 92270 ou [bonjour@darwinconseil.com](mailto:bonjour@darwinconseil.com).

En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

#### **ARTICLE 12 - Exception d'inexécution**

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des Parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

### **ARTICLE 13- Force majeure**

Le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure.

Conformément à l'article 1218 du Code civil, la force majeure est définie comme un événement à caractère insurmontable et irrésistible, résultant d'un fait extérieur à la maîtrise des parties, lequel consiste en un événement ou une série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique.

De convention expresse, constitue notamment un cas de force majeure (liste non exhaustive) :

- Cyber-attaque ;
- Survenance d'actes de terrorisme perturbant la continuité des relations commerciales ;
- Maladie irrésistible et non prévisible du Vendeur ;
- Mouvements sociaux d'ampleur nationale ;
- Déclaration de la loi martiale ;
- Situation d'état d'urgence sanitaire imposant le confinement.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de quatre-vingt-dix (90) jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, le Vendeur s'engage à rembourser le Client à hauteur du montant de la Prestation acquise auprès du Vendeur, du fait d'un événement de cas de force majeure rendant impossible l'exécution, et ce, suivant envoi d'un courrier électronique, mentionnant l'intention d'appliquer la présente clause.

### **ARTICLE 14 – Confidentialité**

Les Parties s'engagent à préserver la confidentialité de toute information obtenue lors de la conclusion ou la négociation des présentes conditions ou relative à son objet ou son exécution ainsi que toute information relative à l'autre Partie.

Par exception, cet engagement ne s'appliquera pas si :

- la divulgation est requise par une loi applicable dans la limite de ce qui est requis par cette loi, et sous réserve qu'une notification préalable ait été adressée à l'autre Partie ;
- si la divulgation est requise par une autorité administrative ayant compétence à l'égard de ladite Partie, dans la limite de ce qui est requis ;
- si la divulgation est nécessaire pour qu'une Partie puisse bénéficier entièrement de ses droits au titre des présentes, et sous réserve qu'une notification préalable ait été adressée à l'autre Partie ;

- si, en l'absence de comportement fautif d'une Partie, l'information est déjà connue du public ;
- si la divulgation a été préalablement autorisée par écrit par l'autre Partie, dans la limite de ce qui a été autorisé.

## **ARTICLE 15 - Litiges**

### **15.1 – Solutions amiables**

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du présent contrat, les contractants conviennent de se réunir dans les quinze (15) jours à compter de l'envoi la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiée par l'une des deux parties.

La présente procédure de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les Parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable.

Toutefois, si au terme d'un délai quarante-cinq jour à compter la réunion susmentionnée, les Parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis à la compétence juridictionnelle désignée ci-après.

### **15.2 – Solutions judiciaires et médiation conventionnelle**

Ainsi, tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues à l'amiable entre le Vendeur et le Client seront soumis à la compétence juridictionnelle désignée ci-après.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, et plus particulièrement auprès de la [Fédération professionnelle du e-commerce et de la vente à distance \(FEVAD\)](#), médiateur agréé par la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1).

## **ARTICLE 16- Attribution de juridiction**

Tous les litiges auxquels le présent contrat et les accords qui en découlent pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de Commerce de Nanterre (y compris, les procédures d'urgence ou conservatoire en référé ou par requête), et nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

## **ARTICLE 17 - Langue du contrat - Droit applicable**

Les présentes Conditions générales de ventes et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

## **ARTICLE 18 - Information précontractuelle - Acceptation du Client**

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de

Vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et du Service concerné ;
- le prix des Services et des frais annexes ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Vendeur s'engage à fournir les Services commandés ;
- les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;
- les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander les Services proposés par le site Internet <https://darwinconseil.com> emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

## FORMULAIRE DE RETRACTION

A l'attention de SAS DARWIN CONSEIL, 32 avenue de l'Europe – 92270 – Bois-Colombes ou par email à l'adresse suivante [bonjour@darwinconseil.com](mailto:bonjour@darwinconseil.com).

- Commande en date du \_\_\_\_\_
- Numéro du devis / de la commande \_\_\_\_\_
- Nom du Client \_\_\_\_\_
- Adresse du Client \_\_\_\_\_

Je déclare n'avoir pas renoncé à mon droit de rétractation afin que le Prestataire commence à s'exécuter avant la fin du délai légal du droit de rétractation, aussi, je souhaiterai faire valoir mon droit de rétractation dans le cadre de la commande sus-mentionnée.

Signature du Client :